

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 11 (1965)
Heft: 3

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Les subsides du canton de Vaud et de la Ville de Lausanne pour 1964 (10,5 millions en tout), ne sont pas encore définitifs. Le cas échéant, l'Expo pourra rembourser quelques millions à ses garants. Les paiements faits par la Ville de Lausanne pour des améliorations foncières et l'acquisition d'installations ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus.

« Nous avons déjà parlé de la participation de la Confédération en tant qu'exposant. Celle-ci sera d'environ 20 millions de francs. Quant aux versements de diverses corporations publiques participant à des groupes d'exposants, on peut les estimer à 38 millions de F, y compris les contributions des communes au fond des activités culturelles.

« L'ensemble des prestations des pouvoirs publics s'élèvent à plus de 100 millions de francs, le coût des journées cantonales n'étant pas compris dans ce chiffre. Si l'on ajoute la participation des services publics de droit privé on arrive à la somme de 120 millions mentionnée au début de ce rapport.

« En raison des exigences croissantes du public, les grandes expositions thématiques sont devenues si coûteuses qu'il est impossible de les réaliser sans une aide massive des pouvoirs publics. Le prix des entrées serait prohibitif si l'on voulait l'adapter à l'augmentation des dépenses. »

M. Giger termine son rapport par cette phrase :

« Le délégué, dont l'activité approche peu à peu de la fin, est reconnaissant d'avoir eu la possibilité d'accomplir cette tâche aussi variée que captivante. »

AGENCE OPREC
97, Avenue Parmentier
PARIS-XI^e • Tél. 023.07.51

Directeur :
G. MARTY-HEMMI
(Malans-Grisons)

ACHAT-VENTES de
pavillons, appartements,
locaux comm. et industriels

EXPERTISES GRATUITES

Tribune libre

Lettre ouverte à M. Reg de l'U.C.S. :

Cher Monsieur,

Si les résultats financiers de la soirée de l'U.C.S. n'ont pas été bons, ainsi que vous nous le faites discrètement savoir, j'en suis le premier très sincèrement désolé. En effet, il y a quinze ou vingt ans, j'attendais ces soirées annuelles avec fièvre et en garde donc encore un très bon souvenir.

Mais, cher Monsieur, pourquoi rendre notre « Messager » responsable de cet état de choses ? Il ne lui manquait plus que d'être accusé de mener nos Sociétés à la faillite !

Voyons, soyons sérieux et permettez que nous faisons un petit retour en arrière. Nous pourrions remonter assez loin, mais arrêtons-nous aux années 1945-50.

A cette époque-là, chaque soirée était une réussite, les vôtres aussi bien que celles des autres Sociétés. A cela, deux raisons majeures :

1^o Nous sortions de la nuit, tout étonnés de nous retrouver là, réunis. La liberté nous était enfin rendue et nous pouvions à nouveau chanter haut et fort notre hymne national ainsi que celui de nos amis français. Nous avions alors la joie et la ferveur des rescapés. Qu'importait le spectacle, nous voulions être fraternellement unis !

2^o Très souvent aussi, la qualité du spectacle ou l'intérêt de la soirée elle-même nous attiraient. Rappelez-vous cette conférence du Général Guisan ! Vous y étiez, j'en suis sûr, comme moi, comme tout le monde !

Cela a duré quelques années, et nous nous sommes habitués à la paix, puis à la prospérité. Et, ma foi, vous semblez oublier ce fait, la prospérité ; c'est-à-dire, entre autres et aussi, spectacles, télévision, week-ends, confort.

Vous ne semblez pas vous douter que c'est contre cela que vous avez à lutter, le confort qui engendre la paresse. Il s'avère, malheureusement, que les gens ne se dérangent plus pour un spectacle dont l'intérêt est médiocre et l'affiche, disons..., mince. Je ne pense pas non plus que nos compatriotes demandent « Le Lido », mais, tout simplement, ils ne daignent quitter leurs postes de Télévision ou se priver de deux jours complets au grand air que s'ils sont assurés de passer une soirée agréable. Qu'est-ce à dire ? Et bien, peut-être, un spectacle varié, mais de qualité, donné dans une salle confortable, avec des sièges qui ne soient pas de bois et une sonorisation convenable, mais normale à l'époque de la Hi-Fi, stéréo et autres F.M.

Je reconnais que vous faites avec beaucoup de dévouement, ce que vous pouvez avec les moyens que vous avez. Mais réunissez dans un seul chapeau les possibilités financières et l'énergie dépensée par les Sociétés, chacune individuellement, mélangez, et qu'obtiendrez-vous ? un budget beaucoup plus conséquent, une énergie concentrée, une répartition des tâches plus équitable, une possibilité sérieuse d'appel à l'aide extérieure, telle que publicité, etc., une audition d'un public élargi et beaucoup moins « esprit de clocher ». Songez-y, cher Monsieur.

Je vous donne cette idée pour ce qu'elle vaut, mais creusez-la et, insensiblement, vous vous rendrez compte que la réunion et la création d'UNE et unique Société n'est pas si mauvaise que cela.

Sans rancune j'espère, je vous serre la main.

Georges BERNATH.

Bravo cher lecteur et merci pour vos remarques que nous trouvons justes. Peut-être susciteront-elles certaines réformes nécessaires à l'Union des Suisses de France.

La Réd.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 10
IMPRIMEUR : I.F.Q.A.-Cahors, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 50.257. — Dépôt légal : I-1965. — N° 121/1965
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal

Adresser toute correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, VII^e.